

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026-47

Séance du 08/06/2026

Contrat de prestation d'évolution du génie civil d'Orange

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/06/2026, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **D'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer le contrat de Prestation d'Evolution du génie civil d'Orange présenté en annexe du rapport N°6 permettant de faciliter les raccordements des clients finals par la modification des infrastructures existantes.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé